



Déclaration des revenus fonciers 2011

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Notre conseil : déclarez vos revenus fonciers en ligne sur impots.gouv.fr, c'est plus simple.
Vous n'avez plus de calculs intermédiaires à effectuer, le résultat est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus et vous retrouverez chaque année les principaux éléments déclarés en ligne l'année précédente, sans avoir à les ressaisir.

100 — Votre état civil et votre adresse —

Nom et prénoms

M THOMAS THIBAUT

Adresse complète du domicile

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

110 — Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) — non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1*	☐	☐	☐	☐	☐	SCI Michel THOMAS - 67 bd Exelmans - 75016 PARIS
Immeuble 2*	☐	☐	☐	☐	☐	Echelonnement RF 2004 / Bail à construction
Immeuble 3*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6*	☐	☐	☐	☐	☐	

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts	153897	56578					A 210475
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	28300	7921					B 36221
113 Intérêts d'emprunt							C
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	125597	48657					D 174254
115 Total de chaque ligne, à reporter page 4							

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 — Votre signature —

Datez et signez ci-contre

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Dispositifs spécifiques

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Nom et prénom du locataire
Immeuble 1	☐	☐	☐	☐	☐	VIXRA Kéo
Immeuble 2	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 3	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 7	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8	☐	☐	☐	☐	☐	

Immeuble 1

Nombre de locaux **2**

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	10140		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	10140		

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)			
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	40		
223 Primes d'assurance	168		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2011 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	955		
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215			
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2011			
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2010			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	1163		
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)			
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	8977		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (–) : ligne 261 + ligne 262	8977		

Date d'acquisition
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

29/12/1992

29 rue de la Cure d'Air 91400 ORSAY

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 4

211

212

213

214

215

E 10140

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

240

F 1163

250

G

261

262

H

263

I 8977

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

183231 €

En cas de bénéfice,
à reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	€

434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10700 €	€	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10700 €	€	
437 Report de la différence : ligne 432 – ligne 431	€	
438 Total : ligne 436 + ligne 437	€	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10700 €	€	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10700 €	€	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2010 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2011 (Colonne C = A – B)
2001	€	€	XXXXXXXXXXXX
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	€	€	€
2008	€	€	€
2009	€	€	€
2010	€	€	€
2011	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	€

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés
au 31 décembre 2010

À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2011, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2008, 2009 ou 2010, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement

Renseignements complémentaires à la Déclaration des revenus fonciers Revenus de 2011

110 — Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) — non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

	Besson ancien 26%	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30%	Borloo ancien dans le secteur social 45%	Borloo ancien dans le secteur social 60%	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70%	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 7*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 9*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 10*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 11*	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 12*	☐	☐	☐	☐	☐	

	Immeuble 7*	Immeuble 8 *	Immeuble 9*	Immeuble 10 *	Immeuble 11*	Immeuble 12 *		
111 Revenus bruts							A	
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B	
113 Intérêts d'emprunt							C	
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)							D	

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

Autres locataires (suite)

Immeuble 1

	Nom et prénom des locataires
OUARET	Samia

Nom et prénom des locataires

Immeuble 2

Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

Immeuble 3

Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

Immeuble 4

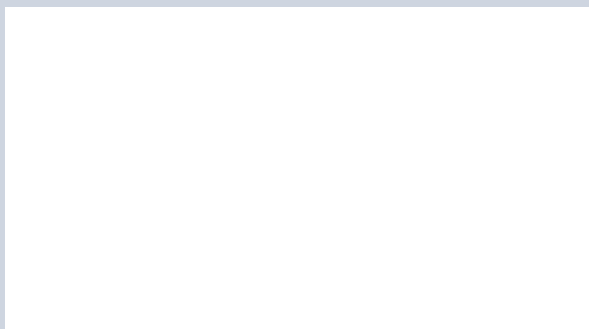
Nom et prénom des locataires

Nom et prénom des locataires

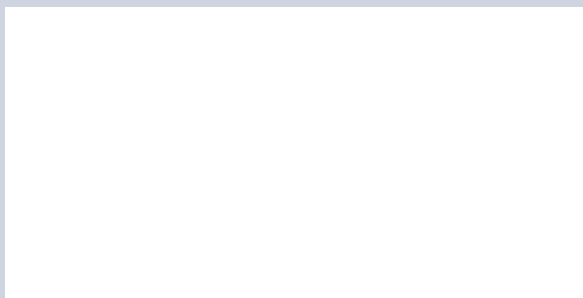
Autres locataires (suite)

Immeuble 5

Nom et prénom des locataires

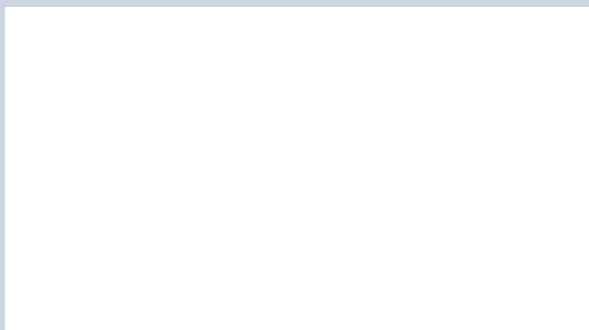


Nom et prénom des locataires

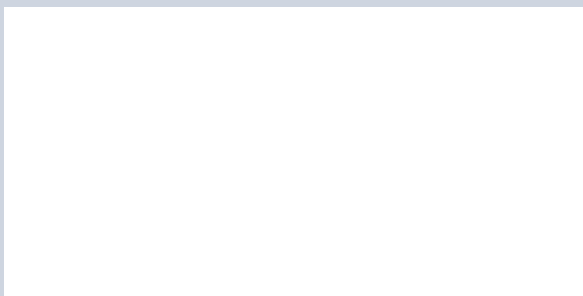


Immeuble 6

Nom et prénom des locataires

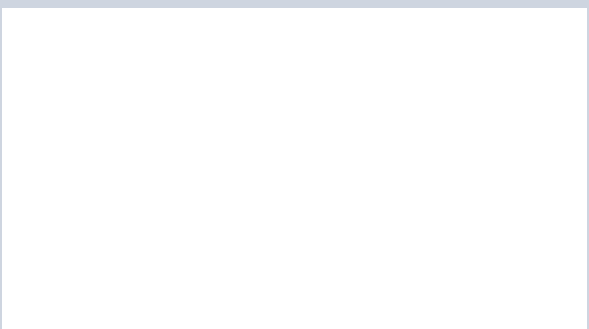


Nom et prénom des locataires

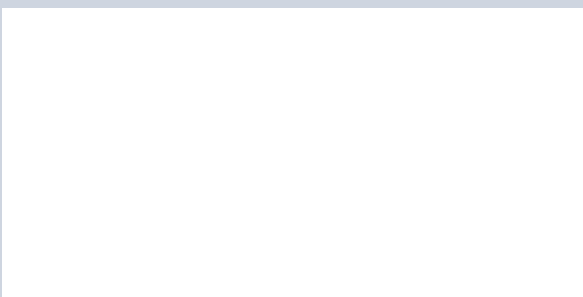


Immeuble 7

Nom et prénom des locataires

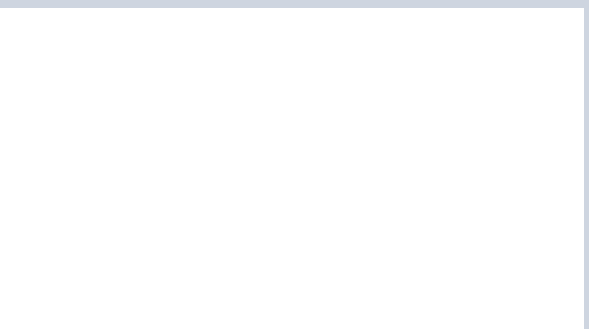


Nom et prénom des locataires

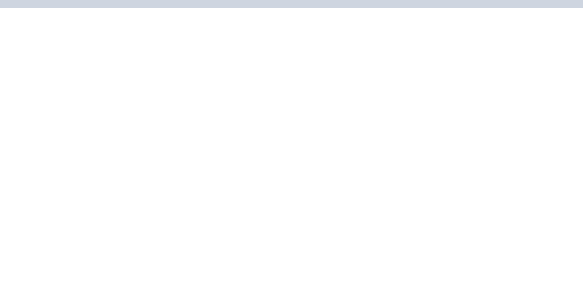


Immeuble 8

Nom et prénom des locataires



Nom et prénom des locataires



N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 - Intérêts d'emprunt (suite)

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

410 -Intérêts d'emprunt (suite)

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur

Date du prêt

Intérêts versés

460 ————— VENTE OU ABANDON DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE —————

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement